



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1995/1/Add.3
7 février 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante et unième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Etabli par le Secrétaire général

Additif

1. Le présent document a été établi en vue de compléter l'ordre du jour provisoire annoté de la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1995/1/Add.1 et 2).

Point 11. Action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, notamment, question du programme et des méthodes de travail de la Commission

- a) Autres méthodes et moyens pouvant être mis en oeuvre dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Respect de la liberté universelle de voyager et de l'importance capitale du regroupement familial

2. Dans sa résolution 49/182 du 23 décembre 1994, intitulée "Respect de la liberté universelle de voyager et de l'importance capitale du regroupement familial", l'Assemblée générale a demandé à la Commission d'examiner cette question à sa cinquante et unième session.
